

Comment signaler un enfant en souffrance ?

Signaler

N° vert : 0 800 81 00 81

Enfants en danger ? Parents en difficulté ?
Le mieux c'est d'en parler !

www.allo119.gouv.fr ALLÔ ENFANCE EN DANGER



Novembre 2014



Le Conseil général s'engage pour développer plus de cohésion sociale et de solidarité entre les personnes et les territoires par une organisation départementale proche des tarnaises et des tarnais.

Le Président du Conseil général du Tarn

Le service participe à l'action préventive auprès des familles, à la protection des enfants en danger, ainsi que des femmes en grande difficulté, enceintes ou avec des enfants et des majeurs de moins de vingt et un ans.

Accueil familial

- Formation et accompagnement des assistants familiaux
- Gestion et suivi de l'accueil familial

Aide à domicile

- Intervention et accompagnement en économie sociale et familiale
- Action de soutien éducatif à la demande des familles ou par décision judiciaire

Prévention

Soutien financier aux structures de prévention, d'animation jeunesse et d'éducation populaire

Pupilles de l'état

- Accueil des enfants pupilles
- Mise en œuvre des projets avec le conseil de famille

Adoption

Agrément des familles et suivi des enfants adoptés

Aide hors du domicile parental

- Accueil et suivi par l'ASE, des enfants confiés par leurs parents ou suite à des mesures judiciaires
- Collaboration, contrôle, financement des structures d'accueil (maisons d'enfants à caractère social, foyer de l'enfance, lieux de vie)

Evaluation de l'enfant en danger

- Recueil et traitement des informations préoccupantes
- Signalement à l'autorité judiciaire
- Observatoire départemental de l'enfance en danger

Foyer départemental enfance famille

Il a pour mission d'accueillir tout mineur en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Après une période d'observation, l'objectif est de proposer une orientation dans une structure spécialisée ou une famille d'accueil.

Quelles suites après un signalement à la protection de l'enfance ?

**Signalement au
0 800 81 00 81**

Évaluation pour établir les besoins en matière de protection de l'enfance

*Le signalement est sans raison :
l'affaire est close*

Si on réalise qu'il n'y a pas à s'inquiéter pour l'enfant, l'affaire est close, et ni l'enfant ni la famille n'auront de dossier à la protection de l'enfance, ils ne seront donc pas suivis par les travailleurs sociaux

*Le signalement est considéré
préoccupante*

*Il faut intervenir
immédiatement car
l'enfant est en danger*

Si l'enfant a besoin d'une aide immédiate et si aucun de ses proches ne peut s'occuper de lui, la protection de l'enfance doit aller chercher l'enfant pour le protéger, ce qui s'appelle placement en urgence.

*L'Aide Sociale à l'Enfance
ouvre le dialogue avec la
famille pour une
évaluation précise*

En général, après un signalement, un employé fait savoir dans les sept jours suivants à la famille qu'un signalement est arrivé à la protection de l'enfance et invite les parents et l'enfant à venir en parler.

Après l'évaluation, s'il est décidé que la famille a besoin d'être protégée, il faut identifier les points pour lesquels l'enfant et la famille ont besoin d'aide. De plus, il faut déterminer les mesures que l'ASE va prendre pour aider l'enfant et la famille. Il est particulièrement important de préparer un projet, également par écrit : cela s'appelle le projet personnel. Ce projet est toujours établi avec l'enfant et la famille.

L'objectif de ces réunions est de discuter ensemble pour comprendre pourquoi le signalement a été fait et de voir ce que l'ASE pourrait faire pour aider la famille. Cela s'appelle l'évaluation des besoins en matière de protection de l'enfance.

Contacts

Aide Sociale à l'enfance

Hôtel du Département
81000 Albi
Tél : 05 63 48 69 46
ase-ds@cg81.fr

PMI (Protection Maternelles- Infantile)

17 rue Gabriel COMPAYRE
81000 Albi
Tél : 05 63 49 02 24
pmi-ds@cg81.fr

Direction Enfance Famille

Hôtel du Département
81000 Albi
Tél : 05 63 48 69 63
enfance-famille-ds@cg81.fr

Cellule départementale informations préoccupantes

Hôtel du Département – 81000 Albi

Tél : 05 63 48 69 62

enfance-danger-ds@cg81.fr

N° vert : 0 800 81 00 81

Observez, ne vous fiez pas aux apparences qui peuvent être trompeuses, prendre le temps de discuter, de ne pas tirer de conclusion hâtive.

Pour autant, il ne faut pas ni minimiser ni dramatiser :

- **observer,**
- **vérifier,**
- **partager**
- **échanger**



« Quand il y a le silence des mots, se réveille trop souvent la violence des maux. »

Jacques Salomé

